

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FAMILIALE DE VACANCES

Dans le cadre d'une privatisation

Le concept

La maison familiale de vacances est une résidence composée de 36 chambres de 2 à 4 personnes avec sanitaires privatifs. Toutes nos chambres disposent de télévision et d'un **accès gratuit au wifi**.

Un salon tv est à la disposition de l'ensemble des résidents, ainsi que des équipements de loisirs (piscine couverte et chauffée – hammam – Jacuzzi – sauna – table de ping pong – salle de jeux ...- selon horaires et périodes d'ouverture et certains en suppléments).

La résidence a un fonctionnement différent d'un gîte ou d'un hôtel. Il n'y a pas de service en chambre.

Notre personnel est présent tout au long de votre privatisation afin de :

- . vous garantir un accueil de qualité
- . pouvoir répondre à vos demandes
- . gérer les équipements
- . s'assurer de la bonne utilisation et du respect des locaux
- . s'assurer de la sécurité liée à l'hébergement des résidents, du personnel et de la structure
- . s'assurer du respect des règles de fonctionnement.

La structure est principalement destinée aux vacances mais est également ouverte hors saison aux séjours en privatisation pour l'organisation de petite fête familiale ou entre amis, avec hébergement uniquement.

Afin de conserver son caractère paisible, et d'éviter tout désagrément pour le voisinage, la structure ne convient pas à la réalisation de grande fête.

Infos pratiques et utilisation des locaux

Infos pratiques

De manière générale, les privatisations ont lieu du samedi 10 h au dimanche 13 h (ou 17h si réservation de déjeuners ou brunch).

Les chambres sont disponibles à partir de 15 h ou avant dans la mesure du possible.

Accueil

Les horaires d'accueil sont adaptés en fonction de chaque privatisation. Ils seront affichés sur la porte de l'accueil tout au long de votre week-end.

Des membres du personnel sont présents en permanence dans la structure (accueil, service et entretien, veilleur de nuit). N'hésitez pas à faire appel à eux en cas de besoin d'information ou en cas d'urgence.

Le responsable de permanence peut également être contacté au **06 48 98 17 09**, en cas d'urgence.

Portail et barrière

Dans le cadre d'une privatisation, le portail est fermé après l'arrivée des résidents. Un code vous est remis à votre arrivée. Il est le même pour le portail ainsi que la barrière. Cette dernière se ferme automatiquement à 19h et s'ouvre à 8h le lendemain (sortie et entrée possible à l'aide du code fourni).

Espace aquatique



La piscine peut être ouverte uniquement aux résidents de la structure, entre **10 h et 19 h le samedi** et entre **10h et 16h30 le dimanche**.

Pour des raisons de sécurité, elle n'est pas ouverte de façon continue, mais seulement à la demande de personnes majeures.

Aucun enfant ne peut être présent autour des bassins sans être accompagné d'un adulte responsable.

Merci de respecter les règles affichées à l'intérieur des vestiaires et de l'espace aquatique.

La capacité d'accueil simultanée devra être respectée

(30 personnes maximum dans l'espace total – 15 baigneurs maximum dans les bassins).

Dès le début d'un service de boissons alcoolisées, la piscine sera fermée.



Séances de massage, jacuzzi, hammam ou sauna : **30€ l'heure, par équipement**

Seul notre personnel peut déclencher sa mise en service. Il convient donc que les personnes intéressées se présentent à l'accueil avant d'entrer dans l'espace aquatique. Une fiche d'inscription s'y trouve pour que chacun y ai accès à tour de rôle.

Pour des raisons de santé, les équipements sont interdits aux enfants de moins de 16 ans (préconisations A.R.S.)

Utilisation des locaux

A l'arrivée du responsable du groupe, une visite des locaux est réalisée et des états des lieux des chambres sont remis pour vérification par les résidents. Ceux-ci devront nous être retournés dans la journée, signés avec les éventuelles corrections.

A l'issue de la privatisation, un état des lieux de départ est réalisé avec le responsable du groupe incluant l'ensemble des locaux collectifs et des chambres.

Le cas échéant, un constat de dégradations sera signé par le responsable avant son départ.

Dans le cas où aucun dégât n'est constaté de façon immédiate et dans un second temps après ménage complet de la structure, les cautions seront renvoyées sous 5 jours ouvrés.

Il est interdit d'afficher sur les murs et les portes. N'hésitez pas à solliciter notre personnel qui pourra vous guider dans la mise en place de décorations évitant toute dégradation des locaux.

Nous vous remercions de respecter l'ensemble des équipements et installation, intérieures
Le mobilier et les décorations ne peuvent être déplacés d'une pièce à l'autre sans l'autorisation préalable de notre personnel.

Dans tous les cas, le mobilier intérieur et les décorations ne peuvent être utilisés à l'extérieur ou dans le cadre d'animation.

Le ramassage d'éventuels détritrus dans la cour sera à la charge des résidents (confettis, plumes, ballons...).

La visite de personnes extérieures ne résidant pas dans la structure doit faire l'objet d'un accord préalable.



L'établissement est **non-fumeur** (cour intérieure incluse). Les fumeurs et vapoteurs devront respecter l'espace extérieur qui leur sera indiqué à leur arrivée.

Les mégots ne devront pas être jetés au sol, ni dans les massifs d'herbe ou de fleurs. Des cendriers sont prévus à cet effet.



Toute diffusion sonore devra être réalisée à l'intérieur des locaux en veillant à maintenir les portes et fenêtres fermées. Le volume devra être minoré à partir de 22 h afin de ne pas gêner les autres occupants ou le voisinage.

Il est formellement interdit d'utiliser des pétards, feux d'artifice et machine à fumée.



Même si un nettoyage est réalisé par nos services après votre départ, nous vous remercions de bien vouloir rendre les chambres et les locaux collectifs dans un état convenable (détritrus ramassés, chasse d'eau tirée...).



Les animaux ne sont pas acceptés – sauf chien-guide accompagnant un résident porteur d'un handicap.



La salle de jeux est accessible de 10h à 23h, sur simple demande à l'accueil.
Merci de prévoir votre monnaie pour jouer au billard et au flipper (pièce de 1€ et 2€).

Repas



Tous les repas sont servis dans la salle à manger de la résidence.
Dans le cadre d'une privatisation, les horaires sont définis avec la responsable du groupe.

L'heure de libération de la salle à manger est également définie au préalable afin de permettre le nettoyage et la préparation du service suivant.

Le groupe a la possibilité de choisir le placement des tables et d'en améliorer la présentation par sa propre décoration (dans le respect des locaux).

En tant que maison familiale de vacances, nous n'effectuons pas de service à l'assiette (sauf en option), les convives sont donc invités à se servir au buffet.

Nous leur demandons ensuite de bien vouloir débarrasser leurs couverts avant de quitter la salle à manger.

Boissons

Notre établissement est titulaire d'une licence restaurant lui permettant de vendre des boissons dans le cadre d'un service repas (apéritif, vin et bière, digestif).

Nous tenons à votre disposition une liste de boissons disponibles sur commande pour votre événement.

**Les boissons non soumises au droit de bouchon sont interdites.
Aucun service en chambre. Aucune note de frais ne sera réalisée.**

Le service de boissons alcoolisées ne peut débuter qu'avant les repas pour l'apéritif soit à partir de 11h30 le midi et 18 h le soir.

Afin de veiller au respect d'une consommation modérée, notre personnel se réserve le droit d'interrompre le service d'alcool à tout moment qu'il jugera nécessaire. L'apport de boissons extérieures par les résidents est interdit (sauf accord préalable avec les droits de bouchon).

Location de vélos à assistance électrique



Profitez, au départ du village de Monampteuil, d'une voie verte dédiée aux vélos, loin des axes routiers en traversant de belles zones naturelles. A l'arrivée, l'abbaye de Vauclair vous attend dans la beauté de son calme enchanteur.

À partir de 16 €

Toute demande de location de vélo devra se faire la veille avant 19h, auprès du personnel d'accueil.

Responsable du séjour

Le signataire du contrat de réservation est considéré comme responsable sur le plan financier et judiciaire.

Il devra assurer la responsabilité :

- du règlement complet de la prestation (pas de règlement individuel de chaque résident)
- de la prise en charge de toute les dégradations survenues sur les locaux intérieurs et extérieurs, le mobilier, le matériel...
- du comportement des résidents invités pour la privatisation
- de l'ensemble des règles de fonctionnement précisées dans ce document et dans les conditions de vente du contrat de réservation.

Les chèques de caution et l'attestation d'assurance devront être au nom du signataire du contrat.

Dans le cas où les règles de fonctionnement précisées dans ce document, les conditions de location annexées au contrat de séjour et les conditions de sécurité ne seraient pas respectées, le responsable de la structure pourra invoquer son droit à interrompre immédiatement le séjour.

Je soussigné(e)...../

atteste avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de la Ferme du Château indiquées dans ce document ainsi que celles précisées dans le contrat de réservation précédemment signé

accepte l'ensemble de ces règles de fonctionnement et m'engage à les faire respecter par l'ensemble des résidents qui seront accueillis lors du séjour en privatisation à la Ferme du Château du au.....

Signature du responsable du séjour :
(+ paraphe en bas des pages)

Document à nous retourner avant le

**Pour toutes questions complémentaires, informations ou conseils,
n'hésitez pas à nous contacter.**

	<p>ASSOCIATION FERME DU CHATEAU 21 rue de la Chaussée Romaine 02000 MONAMPTEUIL Tél 03 23 23 48 49 – Fax 03 23 23 12 13 fermeduchateau-monampteuil@orange.fr www.le-ferme-du-chateau.fr</p>
---	---